



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST LAURENT SUR SEVRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du Lundi 3 Mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de mars, à vingt heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint Laurent sur Sèvre (Vendée) dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Eric COUDERC, Président.

Date d'envoi et de publication de la convocation au CCAS .....18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Présents : 13      Procurations : 0

Excusés : 3

Absents : 0

Votants : 13

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GIRARDEAU Nadia, qui accepte, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : BARRE Patricia, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, CHEVREAU Annie, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, FERREIRO Catherine, FORGET GAGEOT Florence, GELINEAU Marie-Hélène, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule, MURZEAU Bernadette.

Absents excusés : AGENEAU Marie-Claire, BERTEAUD Stéphanie, GABARD Bruno,

Absents :

Secrétaire de séance : Mme GIRARDEAU Nadia

**01-2025      RESIDENCE MARIE-LOUISE TRICHET – ACTUALISATION DES TARIFS DES REPAS 2025**

Madame la Vice-présidente propose d'actualiser le tarif des repas de la Résidence Marie Louise Trichet pour appliquer à la décision prise au CCAS du 18 mars 2024. L'augmentation prévue est de 0.50€ au 01/04/2025 soit :

	Tarifs au 01/04/2024	Proposition au 01/04/2025
Pour les Résidents	6.50 €	7€
Pour les non-résidents	7.40 €	7.90€

Le Conseil d'Administration du CCAS,  
Considérant qu'il convient d'actualiser le tarif du prix des repas,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

→ **DECIDE** d'augmenter le **tarif des repas** servis dans le pavillon central de la Résidence Marie-Louise Trichet comme suit à compter du 01/04/2025 :

- Pour les résidents : 7 €/repas
- Pour les non-résidents : 7.90 €/repas

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Président,  
Eric COUDERC



La Secrétaire de Séance,  
Nadia GIRARDEAU

Préfecture de la Vendée

**1 3 MARS 2025**